

LA CHARTE DE L'HERBE FOLLE



PRÉAMBULE

L'Herbe Folle est une petite maison en pierre avec vue sur l'Abbaye de Beauport.

- Dans cet endroit, vous pouvez vous retrouver avec d'autres membres bénévoles pour mener toutes sortes de projets ou donner un coup de main, lors des événements culturels portés par l'Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport (aussi appelée l'AGRAB - Abbaye de Beauport).
- À partir du mois d'avril, vous pourrez aussi vous détendre en terrasse au soleil lorsque l'Herbe Folle se transforme en café gourmand.
- Véritable lieu de vie, l'Herbe Folle peut également abriter des artistes venu.es en résidence à Beauport.
- Le respect de notre environnement naturel et humain est notre moteur. L'Herbe Folle, au même titre que le site de Beauport sur lequel elle s'inscrit, sont particulièrement attentifs à la protection de notre environnement naturel. En effet, l'Herbe Folle prend place sur un domaine naturel grand de 120 hectares, sur lequel est également implantée l'Abbaye de Beauport, comprenant le domaine littoral, les jardins, mais également le bois de Beauport.

La devise de l'Herbe Folle se décline ainsi : Convivialité, Bienveillance et Partage.

L'Herbe Folle n'est pas structurée selon une forme juridique particulière, à ce titre elle dépend de l'AGRAB qui vient en soutien et en assure la gestion administrative et financière.

L'Herbe Folle est une forme de tiers-lieu, dans ce sens qu'elle est un espace physique pour faire ensemble et, plus encore, un lieu de vie où se mêlent pratiques collaboratives et une pluralité d'aspects de la vie en collectif.



I. CONVIVIALITÉ, BIENVEILLANCE ET PARTAGE

L'Herbe Folle c'est :



Un lieu de rencontres et de convivialité

L'Herbe Folle est un véritable lieu culturel bis de l'Abbaye de Beauport. Cet espace mêle l'activité d'un café gourmand ouvert au public du printemps à l'automne, et un espace de rencontres, d'échanges et de réalisation de projets par et pour les bénévoles, afin d'accompagner et de valoriser des démarches sociales, patrimoniales et culturelles, que cela soit dans l'enceinte de l'abbaye ou plus largement dans l'espace public environnant, aussi bien dans le domaine de Beauport, le quartier de Kéry ou encore la ville de Paimpol.

Des démarches et rapports bienveillants

L'Herbe Folle dans tous les différents aspects de sa gestion, de ses échanges et de sa gouvernance a une exigence de bienveillance. En devenant membre bénévole de l'Herbe Folle, chaque personne s'engage à respecter cet état d'esprit.

- Chaque bénévole s'engage à respecter le lieu, chacune des personnes qui s'y trouvent, les activités qui s'y déroulent et le matériel mis à disposition.
- Chaque bénévole s'engage à nettoyer, sécher et ranger la vaisselle qu'il ou elle a utilisée, nettoyer l'espace qu'il ou elle a utilisé et à laisser le lieu dans un bon état pour les autres personnes qui partagent cet espace.
- L'Herbe Folle est un espace ouvert à toutes et à tous et a pour but l'enrichissement humain, le partage des expériences et des savoir-faire de chacun.e. C'est un lieu de rencontres et d'échanges qui permet à chacun.e d'être écouté.e dans des débats respectant les différentes convictions et les confrontations d'idées. Aucune violence verbale, physique ou morale ne pourrait être tolérée.
- Tout propos raciste, sexiste, homophobe ou qui porte atteinte à la dignité des personnes n'est pas admis. Chacun.e s'engage à respecter la vie privée de l'autre.
- L'association encourage la diversité des activités. Tous les membres sont égaux ; ils peuvent proposer et mettre en place, de façon responsable, des activités. Ces activités sont menées par des bénévoles ou des professionnel.les, dans le respect de l'environnement et du voisinage.

Le partage favorisant la créativité

L'Herbe Folle est une structure informelle qui est basée sur le partage. Elle offre gracieusement à l'ensemble des bénévoles qui le souhaitent, un espace, au sens propre comme au sens figuré, qui donne toute sa place au partage de compétences, d'activités et d'informations.

Tout.e bénévole est force de proposition et peut soumettre ses projets à l'Herbe Folle. Les projets mis en place par l'Herbe Folle ont pour points communs la créativité, l'appropriation du site de Beauport et de l'espace public périphérique dans un esprit de respect écologique et d'ouverture humaniste et culturelle.

Il est précisé qu'il est possible de s'engager dans des projets et activités proposés sans avoir effectué de bénévolat au sein de la structure au préalable.



II. L'INSCRIPTION ET LE FONCTIONNEMENT PAR PROJET DE L'HERBE FOLLE

L'Herbe Folle est constituée d'un ensemble de personnes qui se reconnaissent dans le statut de bénévoles, dans l'environnement de l'Abbaye de Beauport, et dont l'Herbe Folle fait partie.

Les différentes formes de projets

Les projets menés au sein de l'Herbe Folle ont vocation à promouvoir les échanges, les liens et la créativité au sein du collectif. Prenant pour modèle l'éducation populaire, l'Herbe Folle permet à chaque personne de pouvoir transmettre ses compétences ou ses savoir-faire aux autres bénévoles inscrit.es aux projets.

Il y a plusieurs manières d'être bénévole au sein de l'Herbe Folle :

- ÊTRE PARTICIPANT.E : Chacun et chacune peut participer à un ou plusieurs projets de l'Herbe Folle. Pour participer à un projet il faut être bénévole de l'Herbe Folle et faire une demande d'inscription au(x) projet(s) qui nous intéressent.
- Chacun et chacune peut aussi participer à une manifestation organisée par l'Abbaye de Beauport, venant ainsi soutenir son engagement culturel.
- ÊTRE PORTEUR ET PORTEUSE DE PROJET : Les bénévoles qui le souhaitent peuvent proposer des projets et devenir ce que l'on appelle porteurs ou porteuses de projets.

6 grandes familles thématiques, actuellement définies, peuvent accueillir de nouveaux projets :

1. Beauport et son domaine naturel comme source de bien-être
2. La gourmandise
3. Le rapport à la nature et la gestion de l'espace naturel
4. L'art à notre porte
5. L'organisation de temps forts
6. L'organisation du tiers-lieu de l'Herbe Folle

Devenir bénévole membre du collectif

L'inscription à l'Herbe Folle est gratuite et ouverte à toutes et à tous sans pré-requis.

L'inscription dans la liste d'envoi de la newsletter vous confère une inscription comme bénévole.

Chaque année, il vous sera demandé de renouveler votre inscription à ce listing, considérant alors que si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre numérique, vous ne serez plus inscrit.e comme bénévole au sein de l'Herbe Folle.

Les outils et relais des informations

Une réunion d'information à l'automne

À chaque nouvelle saison, à la rentrée scolaire, un temps collectif est organisé par l'Herbe Folle, afin de permettre à l'ensemble des bénévoles de se rencontrer. Ce temps fort permet également de faire la présentation de nouveaux projets qui seront menés durant la saison, qui pourra également accueillir de nouveaux projets au cours de l'année.



Le rôle central de la newsletter

Chaque bénévole se voit inscrit.e dans le listing d'envoi de la lettre d'information hebdomadaire (appelée newsletter) qui informe tou.tes les membres de l'Herbe Folle des projets en cours ou à venir. D'autres espaces de communication vous sont également proposés, notamment un groupe privé Facebook dans lequel vous pouvez échanger avec d'autres bénévoles de l'Herbe Folle, un blog retraçant les projets qui ont eu lieu et un compte Instagram.

Protection des données personnelles

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) qui a pris effet le 25 mai 2018, nous sollicitons chaque année votre accord pour continuer à vous adresser nos lettres d'informations. L'Herbe Folle utilise vos données (nom et email) uniquement dans le but de vous envoyer sa communication digitale et d'échanger avec vous sur les projets qui y sont menés. Vos données sont confidentielles et ne sont transmises à aucun tiers.

Participation financières et remboursement de frais divers

Une participation financière pourra être éventuellement demandée au cas par cas selon les besoins de chaque projet.

Les frais engagés personnellement par le ou la porteuse de projet, pour le compte de l'Herbe Folle, dans la mesure où leur utilisation est justifiée et a fait l'objet d'une entente préalable avec la personne en charge des démarches collaboratives, seront remboursés sur présentation d'une facture.

III. LA COLLÉGIALE

Le rôle de la collégiale

L'Herbe Folle, en tant que regroupement de bénévoles, est dotée d'une instance de gestion collégiale. Nommée « la collégiale », celle-ci est formée de 7 à 10 membres.

La collégiale a pour mission principale l'étude et l'appréciation des projets, selon 5 grands axes définis comme suit :

- selon les valeurs portées par l'Herbe Folle
- selon les 6 familles thématiques
- selon le temps disponible pour mener le projet
- selon l'intérêt des bénévoles porté aux projets proposés
- si nécessaire selon le budget disponible.

C'est donc à la collégiale que sont présentés l'ensemble des projets proposés par les porteurs et porteuses de projets et à qui revient la décision finale de sélection.

Une collégiale constituante

La collégiale constituante s'est formée suite à un appel à participation diffusé auprès de l'ensemble des bénévoles de l'Herbe Folle. Réunie depuis janvier 2022, elle se donne pour objectif d'expérimenter et de stabiliser les règles de fonctionnement du tiers-lieu jusqu'en octobre 2024.

La collégiale constituante est actuellement composée de 7 membres : Pierre Dheilly, Claire Maerten, Michèle Masson, Dominique & Franz Müllner, Laurence & Philippe Rombaut et initialement Frédérique Labadie.



Membres de la collégiale

La Collégiale est formée de 7 à 10 membres dont :

- 5 à 8 représentant.es bénévoles du collectif

- La direction de l'abbaye comme membre de droit

- La médiatrice en charge des démarches collaboratives comme membre de droit

Élection / désignation

Tous les deux ans, à partir du mois d'octobre, l'élection des membres de la collégiale fera l'objet d'un vote soumis à l'ensemble des bénévoles, en présentiel lors de la réunion de rentrée des bénévoles. Si aucun.e bénévole ne venait à se présenter, un mode de « désignation » pourra être envisagé sur sollicitation.

IV. L'ARTICULATION AVEC L'AGRAB - ABBAYE DE BEAUPORT

L'Herbe Folle est adossée administrativement à l'Abbaye de Beauport et bénéficie ainsi de toutes les facilités dans les prises en charge administratives de ses activités.

Le café gourmand

L'activité saisonnière d'établissement de type « café » est entièrement gérée par l'Abbaye et n'entre pas dans les compétences de la collégiale.

L'AGRAB Abbaye de Beauport dédie les résultats positifs de l'activité commerciale du café gourmand au fonctionnement du tiers-lieu : salaire de la médiatrice en charge des dynamiques collaboratives, financement des projets, etc.

La mise à disposition de l'Herbe Folle

L'AGRAB Abbaye de Beauport met gracieusement à disposition de l'ensemble des bénévoles l'espace de l'Herbe Folle et ses équipements qu'elle a aménagés et financés.

Le rôle de la médiatrice en charge des dynamiques collaboratives

La médiatrice en charge des démarches collaboratives accompagne et soutient les porteurs et porteuses dans l'organisation et la vie de leur projet. Elle en assure aussi le suivi, la communication et la documentation pour la mémoire du lieu. La création et de la diffusion de la newsletter, véritable lien entre les membres bénévoles du collectif, incombe à la médiatrice en charge des démarches collaboratives. Par ce biais, elle tient aussi à jour les inscriptions et assure auprès des personnes intéressées la première présentation de l'Herbe Folle par un entretien ou une rencontre individuelle. Elle diffuse la charte.

Les assurances

L'AGRAB est responsable de l'activité bénévole de l'Herbe Folle. Pour cela elle est assurée en responsabilité civile et dommages corporels et matériels provoqués par un.e bénévole, dans le cadre des projets menés par le lieu.



RÉSUMÉ DE NOTRE CHARTE

- **Notre devise :** Convivialité, Bienveillance et Partage.
- **Notre lieu :** L'Herbe Folle est un lieu culturel bis de l'Abbaye de Beauport. Cet espace mêle l'activité d'un café gourmand ouvert du printemps à l'automne, et un espace de rencontres, d'échanges et de réalisation de projets par et pour les bénévoles.
- **Notre mission :** L'Herbe Folle est une structure informelle qui offre à l'ensemble des bénévoles qui le souhaitent, un espace qui donne toute sa place au partage de compétences, d'activités et d'informations.
- **Notre philosophie :** Les projets menés à l'Herbe Folle ont pour points communs la créativité, l'appropriation du site de Beauport et de l'espace public périphérique, dans un esprit de respect écologique et d'ouverture humaniste et culturelle.
- **Il y a 3 façons d'être bénévole à l'Herbe Folle :**
 1. ÊTRE PARTICIPANT.E : participer à un ou plusieurs projets de l'Herbe Folle. Pour cela, il faut être bénévole de l'Herbe Folle et faire une demande d'inscription au(x) projet(s) qui nous intéressent.
 2. ÊTRE PORTEUR(SE) DE PROJET : proposer et porter des projets.
 3. DONNER UN COUP DE MAIN : participer à une manifestation organisée par l'Abbaye de Beauport.

- **Comment devenir bénévole ?**

L'inscription à l'Herbe Folle est gratuite et ouverte à toutes et à tous sans pré-requis. Une participation financière pourra être éventuellement demandée selon les besoins de chaque projet. L'inscription dans la liste d'envoi de la newsletter confère une inscription comme bénévole. Chaque année, il sera demandé de renouveler l'inscription à ce listing, considérant que le retrait de cette liste résilie l'inscription comme bénévole.

- **Le rôle de la collégiale :**

Membres : L'Herbe Folle est représentée par une instance de gestion collégiale formée de 7 à 10 membres dont 5 à 8 représentant.es bénévoles du collectif, la direction de l'abbaye et la médiatrice en charge des démarches collaboratives comme membres de droit.

Missions : Elle a pour mission principale l'étude et l'appréciation des projets, selon 5 grands axes : les valeurs de l'Herbe Folle / les familles de projets / le temps disponible / l'intérêt des participant.es / le budget.

C'est donc à la collégiale que sont présentés l'ensemble des projets proposés par les porteurs et porteuses de projets et à qui revient la décision finale de sélection.

La collégiale se donne pour objectif d'expérimenter et de stabiliser les règles de fonctionnement du tiers-lieu jusqu'en octobre 2024, avant la future nomination des nouveaux et nouvelles membres.